

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 
ID : 033-213304850-20230404-DE2023_04_14-DE

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril 2023 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	14
<u>Absents excusés</u> :	4
<u>Absents</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI,

Absents excusés : MM. BUTON, DURAND, FONMARTY, LAGUILLON.

M. DURAND a donné pouvoir à Mme CANTIN

Absent : Monsieur DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2023.04.14

Objet : Acquisition de parcelles
(Annule et remplace la délibération 2022-09-02)

Madame le Maire fait part de la proposition de M. LAURET, Président de la CDC du Grand Saint-Emilionnais de vendre un terrain à la Commune situé au lieudit Villot Ouest cadastré section B numéro 646 pour une superficie de 8634 m², moyennant le prix de 19 775 Euros, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE D'ACQUERIR par acte authentique en la forme administrative de la CDC du Grand Saint-Emilionnais les parcelles ci-dessus désignées moyennant le prix de 19 775 € (17 268 € + frais de notaires), aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESIGNE M. Fabrice MICHEL, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

INDIQUE que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.



Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 25 juillet 2023,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.